# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

<u>Présents</u>: Tous les conseillers sauf Monsieur Enzo LEGGIO, procuration donnée à Madame Béatrice BRIAULT, Monsieur Alexandre DECLEMY et Madame Mounira DUPONT excusés.

Secrétaire: Monsieur Léo SIMONCINI.

## Délibérations :

# • Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant les besoins du service qui peuvent justifier l'urgence de recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les missions d'agent d'entretien;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,30/35<sup>ème</sup>, correspondant au grade d'adjoint technique.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminé pour une période de 12 mois maximum (3 mois renouvelable).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif.

### • Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité territoriale aura la faculté de ne pas adhérer, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 et autorise l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dossier.

### • Statuts CCALN - Compétence organisation de la mobilité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 28 janvier 2021, a décidé de transférer la compétence « organisation de la mobilité » à la CCALN.

En effet, les Communautés de Communes et leurs communes membres doivent se prononcer sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

La CCALN a décidé de ne pas demander pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la CCALN conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions du Code des transports.

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification statutaire portant sur les compétences de la CCALN et a décidé de requérir l'accord des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 2 abstentions, émet un avis favorable au transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la CCALN.

• Prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de « Prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public ». Des diagnostics techniques présentant une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et d'autre part la réalisation d'une campagne de mesures de polluants conformément aux obligations réglementaires seront réalisés à l'école maternelle de Cottenchy.

Cette opération rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver l'opération présentée pour un coût de 1 262 € TTC, d'inscrire au budget la totalité du coût des prestations, TVA comprise, de verser au coordonnateur, en application de l'acte constitutif du groupement de commandes le montant de prestations payés à ITGA et les frais de coordination, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### Etudes de devis:

Monsieur GERVOISE fait part à l'assemblée des devis étudiés lors de la commission travaux du 11 janvier 2021 :

> Reprise des concessions

Reprise de 19 concessions + réalisation d'un nouveau caveau communal. Rencontre de 4 entreprises → 3 devis. La commission travaux a retenu la sté SBT Columbariums pour un montant de 14 804.50 € HT

> Portes de l'église

Rencontre de 2 entreprises pour la fabrication de 2 portes en chêne et une entreprise pour leur restauration. Le choix sera fait lors du retour en Mairie de la Sous-Préfecture des dossiers de demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2021 ainsi que de la DSIL 2021.

> Abris bus et chéneau salle polyvalente

Arrêt Bus : Gouttière sans cesse arrachée. Salle polyvalente : fuite des chéneaux. Rencontre de deux entreprises. La commission travaux a retenu la Société TERNOIS pour un montant de 810 € HT.

Clocher de l'église

Remplacement du mouton et du battant de la cloche n°1. Rencontre avec la Sté BODET → 4 024 € HT La commission décide d'attendre l'accord de subvention de l'Etat.

# Informations diverses:

• Centre de loisirs de Boves

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 28 janvier 2021 de la commune de Boves, sur l'accueil des enfants de notre commune dans le cadre du centre périscolaire le mercredi, les petites vacances et les grandes vacances.

Dans un souci de bonne organisation du service d'accueil collectif de mineurs et afin de réduire la charge pour la commune de Boves, Monsieur le Maire, suite à la demande de Madame le Maire de Boves, est d'accord sur le principe d'une prise en charge par la commune pour tout enfant bénéficiaire de ce service, sous réserve de l'accord de la commission budget.

Une réunion sur les modalités de la mise en œuvre de cette facturation sera organisée prochainement avec les Maires des communes concernées.

• Prêt d'un radar pédagogique par Groupama

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des résultats statistiques suite à l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée de la commune sur la D 75 venant de Sains en Amiénois, prêté par Groupama du 28 décembre 2020 au 11 janvier 2021 :

Sur les 14 jours d'enregistrements, ont été comptabilisés 3 982 mesures pour 2 797 véhicules, ce qui représente une fréquentation d'environ 200 véhicules jour. L'essentiel du trafic se situe entre 9h30 et 20h00. La vitesse moyenne des 3 982 mesures est de 41 kms/h. (1 972 véhicules ont enregistré une vitesse comprise entre 10 et 50 kms/h ce qui représente 70,50%). Par contre 825 véhicules affichent une vitesse supérieure aux 50 kms/h soit 29,50 %. Une demande va être faite auprès du Département pour le déplacement du panneau d'entrée du village. A prévoir éventuellement l'achat d'un radar pédagogique.

• La peupleraie communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir signé un ordre de mission pour l'inventaire des peupliers situés sur la parcelle B 62 sur une surface d'environ 5 ha 95 20.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle est en nature de pâture avec un bail annuel précaire consenti au Paraclet.

La vente des peupliers de la parcelle B 62 s'élève à (hors frais) 30 000 € TTC pour l'exploitation intégrale de la peupleraie, soit un volume d'environ 800 mètres cubes et ainsi restituer la parcelle prête à être replanté. Monsieur le Maire ajoute qu'il va se renseigner sur le coût de revient d'une replantation avant de prendre une décision. A revoir lors du prochain Conseil Municipal pour une étude définitive.

### Gaz

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une rencontre avec GRDF et que d'ici 2023, la production de gaz sera différente à celle d'aujourd'hui. Les habitations concernées seront alimentées par du gaz provenant de Norvège. Courant juin 2021, début d'une campagne de recensement dans les communes ; selon les constats, des modifications d'installations seront à prévoir avec prise en charge de GRDF.

Monsieur le Maire ajoute que l'alimentation en gaz vert est limitée à 30% et qu'à ce sujet, une visite du site du méthaniseur est prévue.

#### • Travaux méthaniseur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un rendez-vous en Mairie qui a eu lieu avec 3 porteurs du projet de méthanisation :

Une participation financière de la commune est demandée par la Société BIO AGRIENERGIES pour des travaux de voirie sur chemin communal. Début des travaux prévus en avril du Monuments aux morts jusqu'à l'église puis sur la RD7 (environ 4,7 kms de réseau). Suivant un devis, le coût serait de 80 000 €. Pas de réponse à ce jour, à analyser à la prochaine commission budget. A délibérer lors d'un prochain Conseil Municipal suivant la décision prise.

### • Retour vœux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des retours positifs sur le passage des élus dans le village le samedi 16 janvier dans la journée, pour aller à la rencontre des habitants malgré les conditions météo. A refaire.

• Ordures ménagères

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire pour le ramassage des ordures ménagères par à la retraite au mois de mai. Le traitement des déchets se fera en régie par la CCALN à compter de juin 2021. Peut-être que le jour de ramassage changera et qu'il n'y aura plus de décalages lors de jours fériés. Il n'est pas prévu que les communes soient fournies en bacs bleus et jaunes.

### Comité des fêtes

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à ce jour, la démission de Monsieur VERGRIETE du Comité des Fêtes est effective et reste dans l'attente d'une nouvelle Assemblée Générale malgré les sollicitations.

Le Maire, Jérémy GAWLIK